

Compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le premier décembre deux mille vingt-et-un (01 décembre 2021), s'est réuni en salle du conseil de la mairie le mercredi huit décembre deux mille vingt-et-un (08 décembre 2021), à 20h00, sous la présidence de son Maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Mr MALISANI Francis, Mr BUTTIGNOL David, Mr LAMOUREUX Olivier, Mme MODAT Nathalie, Mr LABAT Michel, Mr PIERRE Daniel, Mr BOUGNAGUE Bernard, Mme DUPRE Sandra.

Etaient absent excusés : Mme SOURBES Josianne, Mr SOULEAU Philippe, Mme VECCHI Claudie, Mr MASSARDI Grégory, Mme BOZZI Séverine.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative sur le budget en raison des nombreux remplacements du personnel, pour cause de maladie, la ligne budgétaire attribuée aux salaires doit être abondée en attente des assurances.

En conséquence il est proposé de prélever 4000 euros au 615231 : voiries pour les attribuer au 6413 (012) personnel non titulaire.

Le conseil approuve à l'unanimité cette délibération modificative.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la fiscalité professionnelle unique une attribution de compensation est attribuée à la commune avec la validation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Il est proposé au conseil municipal de valider la révision libre des attributions de compensation selon le tableau ci-joint.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021 (revision libre)

COMMUNE	Montant au 31 décembre 2019	Mise à disposition agent pour missions d'archiviste et en mise en place du RGPD	Participation aux frais de transport des sorties scolaires	Participation aux travaux de voirie	Montant attribution de compensation 2021
ANDIRAN	46 151 € -	149,01 €			46 001,99 €
BARBASTE	106 803 € -	1 026,08 €			105 776,92 €
BRUCH	96 275 € -	512,36 €			95 762,64 €
BUZET-SUR-BAISE	359 417 € -	882,51 €	90,00 € -	3 248,75 €	355 375,74 €
CALIGNAC	20 521 € -	337,49 €			20 183,51 €
ESPIENS	11 825 € -	257,20 €			11 567,80 €
FEUGAROLLES	160 070 € -	669,54 €	113,75 €		159 514,21 €
FIEUX	5 666 € -	237,47 €		583,20 €	4 845,33 €
FRANDESCAS	96 823 € -	511,68 €			96 311,32 €
FRECHOU	2 746 € -	151,05 €			2 594,95 €
LAMONTJOIE	25 887 € -	355,86 €			25 531,14 €
LANNES	3 143 € -	253,80 €			2 889,20 €
LASSERRE	821 € -	50,35 €			770,65 €
LAVARDAC	310 887 € -	1 527,56 €			309 359,44 €
MEZIN	171 933 € -	1 085,96 €		1 085,95 €	169 761,09 €
MONCAUT	18 380 € -	424,59 €		2 277,66 €	15 677,75 €
MONCRABEAU	23 439 € -	494,67 €			22 944,33 €
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	12 403 € -	417,78 €	95,00 €		12 080,22 €
MONTESQUIEU	60 125 € -	528,69 €			59 596,31 €
MONTGAILLARD	6 198 € -	124,52 €			6 073,48 €
NERAC	1 373 255 € -	4 693,59 €		25 784,87 €	1 342 776,54 €
NOMDIEU	3 930 € -	169,43 €			3 760,57 €
POMPIEY	5 603 € -	152,42 €			5 450,58 €
POUDENAS	15 678 € -	173,51 €	139,50 €		15 643,99 €
REAUPE-LISSE	17 030 € -	410,98 €			16 619,02 €
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	22 002 € -	232,71 €			21 769,29 €
SAINT-PE-SAINT-SIMON	2 198 € -	143,57 €		452,64 €	1 601,79 €
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	7 119 € -	171,47 €			6 947,53 €
SAUMONT	4 476 € -	174,19 €			4 301,81 €
SOS	48 341 € -	455,89 €		5 300,00 €	42 585,11 €
THOUARS-SUR-GARONNE	1 728 € -	145,61 €			1 582,39 €
VIANNE	69 959 € -	695,40 €		4 740,85 €	64 522,75 €
XAINTRAILLES	13 308 € -	283,06 €	44,00 €		13 068,94 €
TOTAL	3 124 140 € -	17 900,00 €	482,25 €	43 473,92 €	3 063 240,33 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal dans le cadre du projet : mise en accessibilité, circulations douces, et embellissement du cœur du bourg et de la traversée.

Il convient d'établir des demandes de subventions et d'approuver le plan de financement prévisionnel selon le tableau suivant.

Tableau prévisionnel :

À R. PREFECTURE 047-200068948-20211213-DEC_165_2021-AU Regu le 13/12/2021

	CHIFFRAGE	REPARTITION FINANCIERE PAR COMPETENCES	
		CCAC	MAIRIE
TRAVAUX	211 100 €	120 300 €	90 800 €
MOE et missions complémentaires	24 069 €	24 069 €	
TOTAL HT	235 169 €	144 369 €	90 800 €
TVA	47 034 €	28 874 €	18 160 €
TOTAL TTC	282 203 €	173 243 €	108 960 €
Bordures et caniveaux	6 450 €		6 450 €
Amendes de police 2022	6 080 €		6 080 €
Amendes de police 2023	6 080 €		6 080 €
Opération de sécurité routière 2022	30 500 €	30 500 €	
DETR 40%	94 068 €	57 748 €	36 320 €
Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)			108 960 €
Remboursement par la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunale (subventions déduites)			28 061 €
Reste à charges TTC		56 935 €	82 091 €
Reste à charges HT		28 061 €	63 931 €

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

Il convient également d'approuver la convention à signer avec Albret Communauté, qui assurera la maîtrise de l'œuvre.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le plan de financement prévisionnel et la convention avec ABRET COMMUNAUTE.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par un courrier de l'association PHA, Pierres d'hier et d'aujourd'hui que cette dernière a établi une demande officielle de classement au répertoire des monuments historiques, de l'église Saint-Pardoux du Bourg.
- Les lumières de Noël/ les décorations du village :

le comité des fêtes a réalisé et installé des décorations, les lumières de Noël seront installées rapidement par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.